

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 9 septembre 2019

Objet : Reconduction de la convention relative à l'élaboration des documents de paie

Le SMO Eure Normandie Numérique ne disposant ni des compétences ni des ressources lui permettant d'établir les éléments de paie de ses agents (fiches de paie mensuelles, détermination des charges, DADS-U...) une convention a été conclue en 2015 avec le centre de gestion de l'Eure en vue de lui confier cette mission selon les conditions suivantes :

- 15€ par bulletin de paie et par mois ;
- Etat de charges mensuel : 30€/mois pour l'ensemble des paies;
- Déclinaison des mandats par article budgétaire : 15€/mois pour l'ensemble des paies;
- Elaboration de la DADS-U : 300€ /an pour l'ensemble de la structure pour un effectif inférieur à 10 ou 550€ /an pour un effectif compris entre 10 et 20.

La convention doit être renouvelée pour être applicable en 2020.

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver la délibération suivante :

Réunion du 9 septembre 2019

Objet : Reconduction de la convention relative à l'élaboration des documents de paie

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;
- Vu les statuts du Syndicat Mixte ;
- Vu la délibération n°B2018 009 du 17 septembre 2018 portant reconduction de la convention d'élaboration des documents de paie pour l'année 2019 ;
- Le bureau, réuni le 9 septembre 2019, 3bis rue de Verdun à Evreux,
Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à la reconduction de la convention avec le centre de gestion de l'Eure pour l'élaboration des éléments de paie,
- D'autoriser le Président à signer la reconduction de la convention relative à la prise en charge par le centre de gestion de l'Eure pour les agents d'Eure Normandie Numérique de l'élaboration des éléments de paie.

- Nombre de voix pour : 6
- Nombre de voix contre : 0
- Abstention : 0

Fait à Evreux, le 9 septembre 2019

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric Duché

